

rapport
d'activités
2021

_ index

01 _ portrait	3
02 _ projets 2021	7
03 _ perspectives 2022	13
04 _ comptes 2021	14
05 _ remerciements	14



Impressum

Rédaction _ Agglo Valais central
Impression _ calligraphy.ch
Graphisme _ Molk & Jordan

01 _ portrait

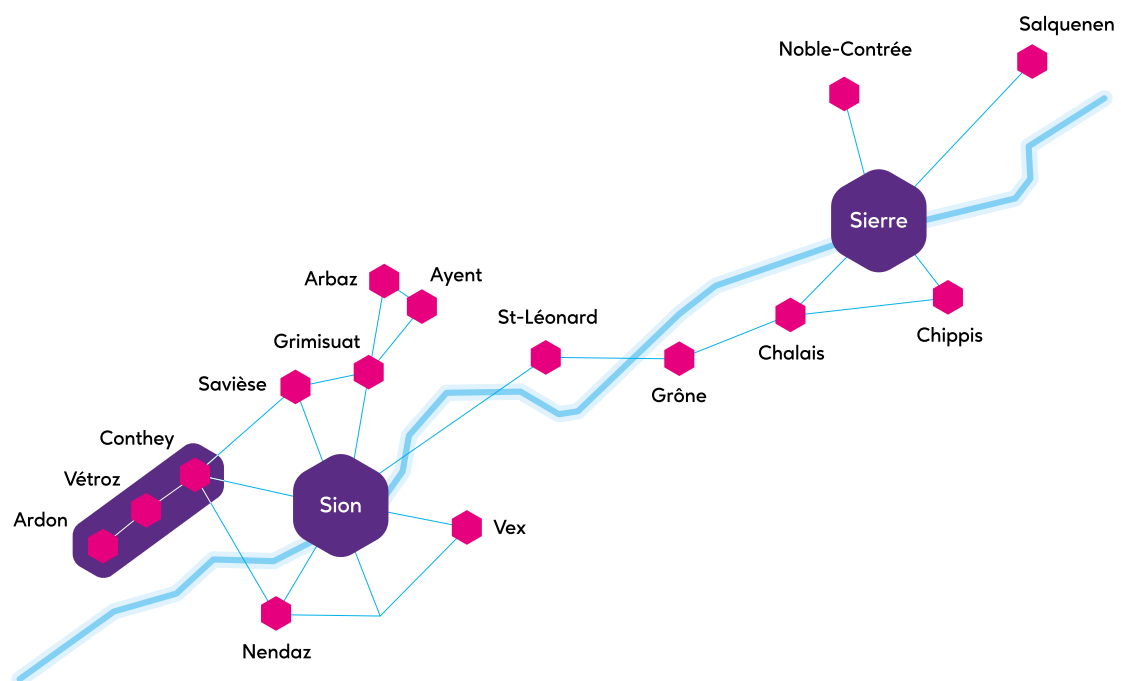
Historique

En 2013, à la suite du succès du projet AggloSion, plusieurs communes de la région sierroise se sont rattachées à ce périmètre, dans le but de déposer un nouveau projet d'agglomération auprès de la Confédération. L'Agglo Valais central était née. Ce projet, remis en décembre 2016, fut accepté par Berne en septembre 2018.

En 2020, l'Agglo Valais central, forte de 19 communes, a obtenu haut la main la validation de deux générations de projets d'agglomération. Ces derniers lui donnent

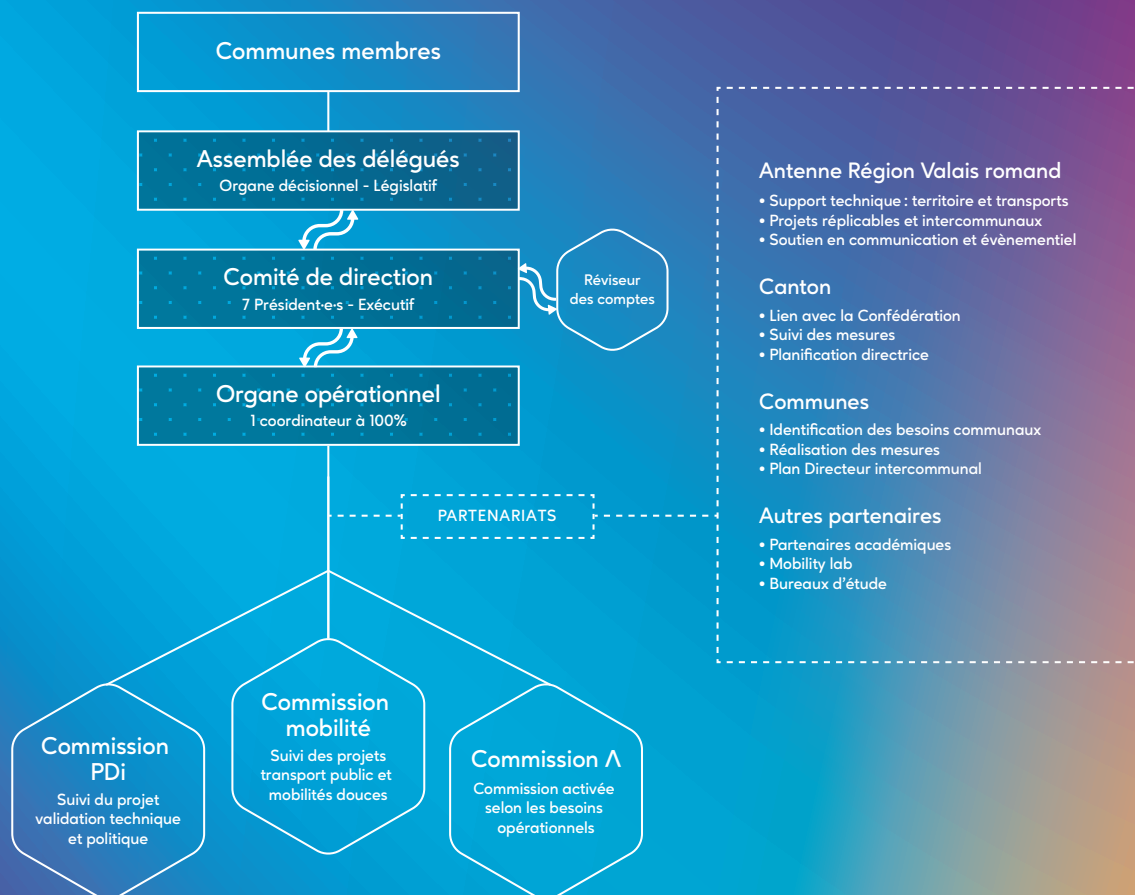
droit à plus de CHF 60 millions de cofinancement fédéral pour la réalisation de mesures infrastructurelles en lien avec la mobilité.

En septembre 2020, les 19 communes de l'Agglo Valais central ont renforcé et officialisé leur collaboration à travers la constitution d'une association de communes, reconnue par le Conseil d'État au sens des articles 116 ss de la LCo.



Organisation

L'assemblée constitutive de l'association Agglo Valais central s'est tenue le 2 septembre 2020 à Chalais. Cette association se compose d'un organe législatif (assemblée des délégués), d'un organe exécutif (comité de direction) et d'un organe opérationnel (1 EPT rattaché à l'Antenne Région Valais romand).



Selon les statuts de l'association, chaque commune membre peut déléguer un représentant par tranche de 5 000 habitants pour siéger au sein de l'assemblée des délégués. Le nombre d'habitants est défini selon les dernières statistiques du Canton du Valais et se base sur le périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central. Pour l'année 2021, les délégués suivants ont été désignés par les communes :

_ Arbaz	Jean-Michel Bonvin
_ Ardon	Stéphane Pannatier
_ Ayent	Christophe Beney
_ Chalais	Sylvie Masserey-Anselin
_ Chippis	Olivier Perruchoud
_ Conthey	Dany Jollien
	Philippe Germanier
_ Grimisuat	Raphaël Vuigner
_ Grône	Didier Pannatier
_ Nendaz	Frédéric Fragnière
_ Noble-Contrée	Justin Métrailler
_ Saint-Léonard	Nicolas Pralong
_ Salquenen	Gilles Florey
_ Savièse	Vincent Degen
	Vincent Reynard
_ Sierre	Pierre Kenzelmann
	Anthony Lamon
	Laurence Salamin
	Stéphane Delaloye
_ Sion	Nadine Pardo-Gilliand
	Carole Schmid
	Christian Bitschnau
	Raphaël Marclay
	Patrick Dondainaz
	Georges Joliat
	Vincent Kempf
_ Vétroz	Olivier Cottagnoud
	Stéphane Papilloud
_ Vex	Sébastien Menoud

Le comité de direction est composé de 7 présidente-s de commune nommés par l'assemblée des délégués. La structure de ce comité doit refléter une juste représentation des différentes régions géographiques et économiques de l'agglomération. Pour l'année 2021, le comité de direction était composé de :

_ Pierre Berthod	président de la Ville de Sierre et président du comité de direction
_ Christophe Germanier	président de la Commune de Conthey et vice-président du comité de direction
_ Pierre-Marie Broccard	président de la Commune d'Ardon
_ Danny Défago	président de la Commune de Vex
_ Sylvain Dumoulin	président de la Commune de Savièse
_ Stéphane Ganzer	président de la Commune de Noble-Contrée
_ Philippe Varone	président de la Ville de Sion

Le fonctionnement de l'association Agglo Valais central est principalement assuré par les communes membres, qui participent à hauteur de 3.00 CHF/habitant. Sont comptabilisés ici les habitants situés dans le périmètre fonctionnel du projet d'agglomération.

D'un point de vue opérationnel, la coordination de l'association Agglo Valais central est assurée par Arnaud Buchard. Ce poste est rattaché à l'Antenne Région Valais romand, avec laquelle une convention de prestations a été signée.

— Axes d'action

Les buts de l'association Agglo Valais central s'articulent autour de 4 axes d'action :

01

L'élaboration et le dépôt régulier de projets d'agglomération auprès de la Confédération, en collaboration avec le Canton du Valais et selon le calendrier décidé par l'assemblée des délégués.

02

La coordination de la mise en œuvre des mesures retenues, dans le cadre des projets d'agglomération validés par Berne, au sens de l'ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA).

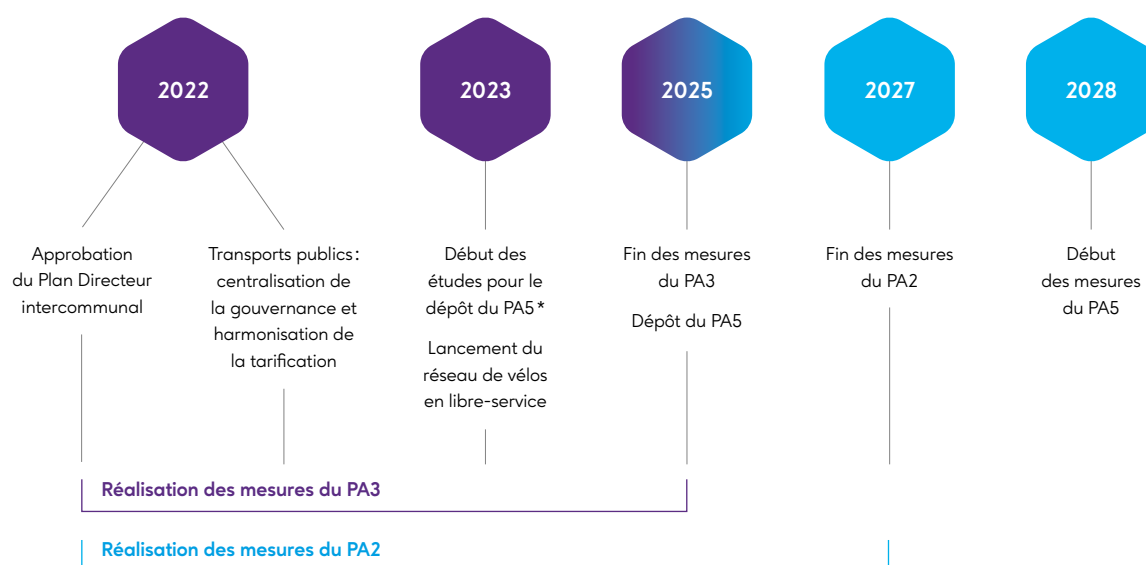
03

L'élaboration et la mise à jour de Plans Directeurs intercommunaux (PDi), de manière à garantir une vision cohérente et évolutive du territoire à une échelle régionale.

04

La coordination de projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces.

Les échéances relatives à ces principaux objectifs sont résumées dans ce calendrier :



* PA = Projet d'agglomération (dépôt tous les 4 ans auprès de la Confédération)

02 _ projets 2021

En 2021, l'Agglo Valais central a mené une série de projets répartis sur trois fronts principaux: le suivi des mesures d'agglomération, la réalisation du Plan Directeur intercommunal et les études intercommunales en lien avec les transports publics et les mobilités douces.



Le nouveau cheminement mobilités douces sur le Pont-Chalais offre une liaison rapide et sûre aux piétons et cyclistes.



Mesures d'agglomération : réalisations et projets à venir

Le suivi des mesures des projets d'agglomération de 2^e et de 3^e génération est un axe d'action majeur de l'association. En plus du soutien aux communes pour la réalisation des dossiers de cofinancement, le coordinateur de l'Agglo Valais central siège dans plusieurs groupes techniques dédiés au développement de ces mesures.

Des réalisations pour les mobilités douces et les transports publics

Sur l'ensemble des mesures en cours de réalisation, trois ouvrages ont abouti en 2021, appuyés par un cofinancement fédéral de près de CHF 700'000.-.

Le premier concerne la création de zones pour le stationnement des vélos en ville de Sion. Celles-ci ont été réparties sur une vingtaine de lieux stratégiques de la

commune, offrant près de 500 places supplémentaires aux cyclistes. De nouvelles infrastructures ont ainsi vu le jour à proximité des établissements scolaires, des terrains de sport et des centres commerciaux.

Une autre réalisation importante a marqué l'année 2021 : la construction d'une passerelle mobilités douces en parallèle du Pont-Chalais à Sierre. Large de trois mètres et composée de métal et de bois, cet ouvrage résolument moderne permet de relier la zone urbaine de Sierre au centre sportif d'Ecossia, ainsi qu'aux itinéraires pédestres et cyclables situés sur les berges du Rhône.

L'année 2021 a également fait la part belle aux transports publics, avec la création de l'arrêt de bus « Ecossia » situé sur la ligne 1 des Bus Sierrois. Avec son infrastructure adaptée aux normes LHand et ses nouveaux abribus, cet aménagement de qualité permettra d'accroître l'attrac-



Une nouvelle passerelle mobilités douces verra le jour sur l'autoroute A9, entre l'hôpital de Sion et le parking des Échutes.

tivité de la ligne principale du réseau urbain, qui relie les lles Falcon à la commune de Chalais.

— De nombreuses mesures ont obtenu un cofinancement

En 2021, l'ensemble des dossiers déposés à Berne ont mené à la signature d'une convention de financement. Au total, dix mesures ont obtenu le feu vert de la Confédération pour un démarrage des travaux.

À travers le projet Agglo Valais central ce sont donc près de CHF 3.42 millions de cofinancement qui ont été garantis en 2021. Voici quelques exemples de projets approuvés l'année dernière, dans le cadre du programme fédéral des agglomérations :

— Mesure TP3c

aménagement d'infrastructures pour les bus en gare de Châteauneuf-Conthey.

— Mesure M1.6

requalification de la rue de l'Industrie en ville de Sion.

— Mesure M4.3a

première étape de construction d'une piste cyclable entre la gare de Sierre et le village de Chippis.

— Mesure M4.4

création d'une nouvelle passerelle mobilités douces sur l'autoroute A9, entre l'hôpital de Sion et le parking des Échutes.

— Mesure M4.9b

construction de zones de stationnement pour les vélos à Savièse.

— Mesure M5.1

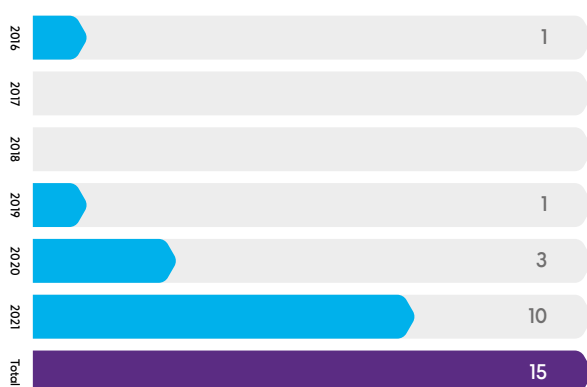
réaménagement de l'avenue de la Gare à Vétroz.

État de mise en œuvre des projets d'agglomération au 31 décembre 2021

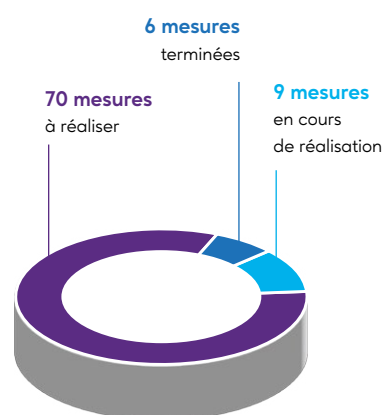
Les infographies ci-après dressent un état des lieux de la mise en œuvre des projets d'agglomération de 2^e et de 3^e génération.

Etat des réalisations au 31.12.2021

Nombre de conventions de financement signées par Berne entre 2016 et 2021

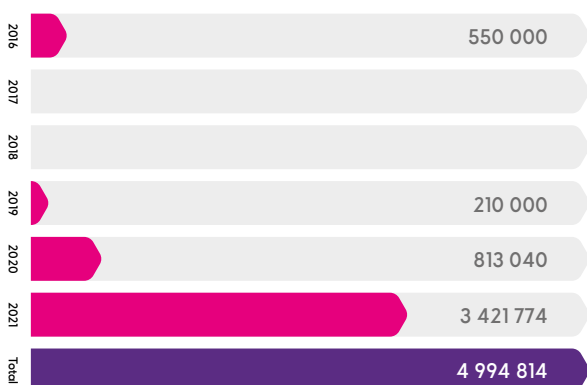


Etat de la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2021

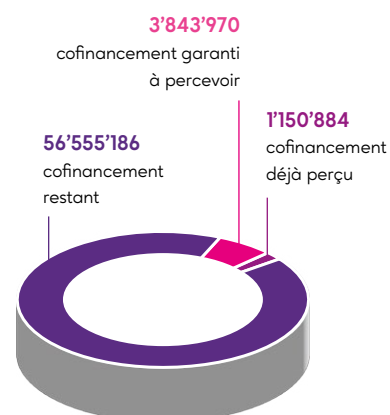


Etat du cofinancement au 31.12.2021

Montant (CHF) des conventions de financement signées par Berne entre 2016 et 2021



Etat du cofinancement (CHF) obtenu dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2021



Plan Directeur intercommunal : poursuite des réflexions

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et l'approbation du Plan Directeur cantonal, les Plans Directeurs intercommunaux s'imposent comme des outils majeurs de coordination intercommunale pour la mobilité, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Au niveau de l'Agglo Valais central, un appel d'offres lancé au printemps 2020 a permis de désigner un groupement de spécialistes capable de l'accompagner dans la réalisation de ce projet complexe.

Celui-ci est composé des bureaux Navitas Consilium, Team+, L'Atelier du paysage, Ecoscan et de la HES-SO Valais. Canton et communes seront impliqués à travers un comité technique (CoTech) et un comité politique (CoPil).

— Un processus poursuivi en 2021

En été 2021, le diagnostic et les objectifs de développement ont été validés par le CoPil, ce qui a permis aux mandataires de poursuivre leur travail à travers le volet stratégique. Cette phase, consacrée à l'émergence d'une

vision concertée du développement territorial à l'échelle de l'Agglo Valais central, a été marquée par la tenue de deux ateliers à l'automne 2021 et impliquant le Canton et l'ensemble des communes.

Ceux-ci ont conduit à l'émergence de stratégies sectorielles dans les domaines des transports publics, du paysage ou encore de la gestion des zones d'activités. Un troisième atelier prévu en mars 2022 permettra de finaliser ce volet en vue d'une validation par le CoPil.

Cette approbation permettra d'aborder sereinement la dernière étape de ce projet consacrée à la proposition de mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs stratégiques liés à la mobilité, l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette phase opérationnelle va s'étendre jusqu'à l'été 2022. Si le rythme actuel est maintenu, la période de consultation et d'homologation par le Conseil d'État est envisagée pour l'automne 2022.

Outre le bien-fondé de ce PDi en termes de coordinations intercommunales, celui-ci servira de base de réflexion pour le dépôt d'un projet d'agglomération de 5^e génération (PA5).

Projets intercommunaux pour les transports publics et les mobilités douces

Dans le domaine des transports publics, l'année 2021 a été consacrée, d'une part, à la mise en œuvre d'améliorations importantes dans le Valais central, et, d'autre part, à la finalisation des études relatives à la tarification

et à la gouvernance. Pour ces tâches, l'agglomération s'est appuyée sur un groupe de travail composé de techniciens communaux et de représentants de la section transports du Service de la mobilité.

— **Augmentation de l'offre de transports publics**

L'offre en transports publics à l'échelle de l'agglomération a fait un bond en avant en 2021. Grâce à la bonne collaboration entre les différents partenaires (agglomération, Canton et communes) de nombreux développements ont vu le jour dans le Valais central, pour l'horaire 2021:

— **Ligne 12.311 «Sion – Martigny»**

ajout de deux paires de courses en fin de journée du lundi au vendredi et poursuite de la cadence aux 15 minutes entre Ardon et Sion.

— **Ligne 12.364 «Sion – Mayens-de-l'Ours»**

ajout de quatre paires de courses du lundi au vendredi et trois paires de courses les samedis et dimanches.

— **Ligne 12.421 «Sierre – Chermignon – Crans-Montana»**

ajout de trois paires de courses les samedis et cinq paires de courses les dimanches.

— **Ligne 12.422 «Sierre – Mollens – Crans»**

ajout de trois paires de courses du lundi au vendredi, de quatre paires de courses les samedis et sept paires de courses les dimanches.

— **Bus Sierrois**

prolongation de la ligne 1 jusqu'au téléphérique Chalais-Vercorin.

— **Bus Sédunois**

modification de la structure des lignes et augmentation générale des cadences et des amplitudes.

— **Bus Sédunois**

mise en service de la ligne 12, afin de relier le sud de la gare et le village d'Aproz.

Fort de ces développements importants, l'Agglo Valais central, en collaboration avec le Canton et les communes, poursuit ses réflexions relatives à l'offre de transports publics, afin de proposer de nouvelles améliorations lors des prochains changements d'horaire.

— **Finalisation des études en lien avec la tarification et la gouvernance**

Sur les thèmes de la tarification et de la gouvernance des transports publics, l'année 2021 a été marquée par la finalisation des études menées par l'Agglo Valais central.

En termes de tarification, la mise en place d'une communauté tarifaire à l'échelle de l'agglomération a été discutée avec les principales entreprises de transport (CarPostal et CFF) et les commanditaires du TRV (Canton et OFT). La solution proposée n'a malheureusement pas trouvé grâce à leurs yeux et une réorientation du projet a été demandée. L'Agglo Valais central a pris acte de cette position et, en raison des lacunes identifiées dans la tarification actuelle, souhaite trouver des solutions permettant d'harmoniser les tarifs à l'échelle de l'agglomération, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés.

Pour ce qui est de l'étude relative à la gouvernance des transports publics, la centralisation au niveau de l'agglomération de certaines tâches en lien, notamment, avec le marketing a été proposée pour les réseaux des villes de Sion et de Sierre. Cela permettrait d'avoir une image forte et unifiée des transports publics urbains au niveau de l'Agglo Valais central, tout en bénéficiant d'une certaine économie d'échelle. Des discussions avec les communes concernées sont en cours.

— **Projets de réseaux cyclables et de vélos en libre-service**

Deux projets intercommunaux de mobilités douces ont fait l'objet d'études en 2021. Ceux-ci ont été coordonnés par l'Agglo Valais central, en collaboration avec les communes concernées et le Service de la mobilité.

Le premier est en relation avec la mesure M4.7 du PA3, dont l'objectif est d'améliorer les liaisons cyclables entre la ville de Sierre et la commune de Salquenen. Le second, initié par la Conférence des présidents du district de Sion, concerne la mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle des communes de Sion, Savièse, Arbaz, Ayent et Grimisuat. Les réflexions liées à ces deux projets vont se poursuivre en 2022.

L'engouement de plus en plus marqué pour les mobilités douces a également conduit l'Agglo Valais central à lancer un appel d'offres pour la mise en œuvre d'un réseau de vélos en libre-service à l'échelle de son territoire. Un travail important a été réalisé en 2021 par le

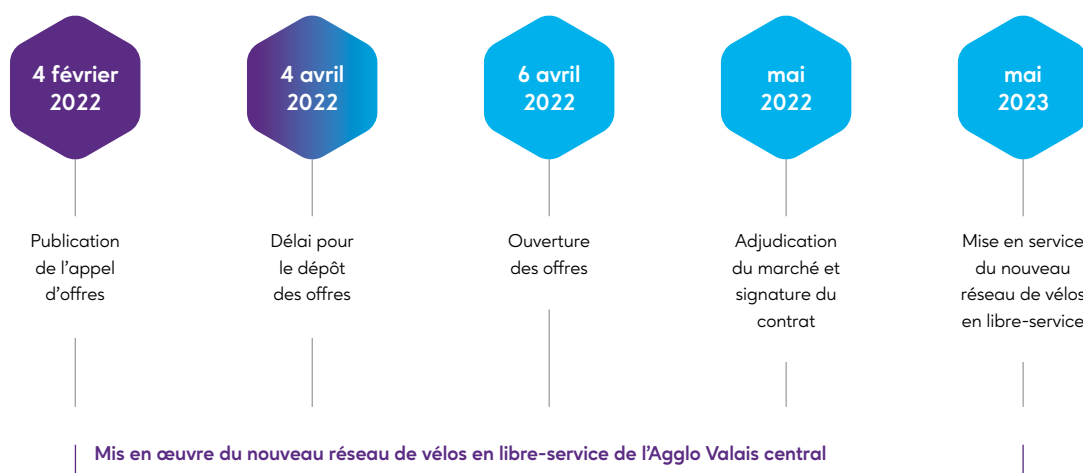
groupe de travail « mobilité » de l'agglomération, afin de définir le réseau idéal, de prévoir l'emplacement et la taille des stations et de rédiger le cahier des charges.

- _ 240 vélos en libre-service, dont 70% équipés d'assistance électrique;
- _ 1.3 stations et 5.9 vélos par km².

Les caractéristiques du réseau mis au concours peuvent se résumer comme suit:

- _ 12 communes desservies;
- _ 52 stations à disposition des usagers;

Sous réserve d'adéquation avec les budgets communaux et d'éventuelles procédures administratives, le nouveau réseau de vélos en libre-service de l'Agglo Valais central sera mis en œuvre selon le calendrier suivant:



03 _ perspectives 2022

Outre la poursuite des études en lien avec les transports publics, les mobilités douces et le Plan Directeur intercommunal, l'année 2022 fera la part belle à la réalisation des mesures retenues dans les projets d'agglomérations de 2^e et 3^e générations. De nombreux projets ont d'ores et déjà été transmis à l'agglomération pour faire l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Confédération.

À titre d'exemple, en voici quelques-uns:

_ Mesure R11

réaménagement de la RC T9 en traversée du centre du village de Vétroz.

_ Mesure TP3d

construction d'un arrêt et d'un giratoire pour le rebroussement des bus au centre funéraire à Sion.

_ Mesure M1.1a

requalification de l'Esplanade de la gare à Sierre.

_ Mesure M3.li

aménagement d'un arrêt et d'une place de rebroussement pour les bus à Saint-Germain.

_ Mesure M4.9c

construction de vélostations au nord de la gare de Sierre.

L'année 2022 sera également marquée par le début des études en lien avec le projet d'agglomération de 5^e génération. Dans ce contexte, les communes de Crans-Montana et Veysonnaz ont formulé le souhait de rejoindre l'association Agglo Valais central, afin de participer aux futures réflexions menées à l'échelle intercommunale. Leur intégration sera soumise au vote des délégués lors de l'assemblée d'avril 2022.

Toujours dans le cadre du PA5, une demande d'extension du périmètre VACo de l'Agglo Valais central a été trans-

mise à Berne, afin d'intégrer à la liste des communes pouvant bénéficier de cofinancements fédéraux, les villages de Nendaz, Mont-Noble, Icogne, Lens et Salquenen. Une réponse de la Confédération est attendue pour le mois de juin 2022.

Finalement, 2022 sera également l'occasion de réfléchir, avec l'ensemble des communes, à la stratégie de l'association Agglo Valais central. Une matinée de travail sera organisée dans le courant de l'automne.

04 _ comptes 2021

L'association Agglo Valais central a bouclé son exercice 2021 avec une perte de CHF 77'953.40, soit CHF 500'652.45 de charges contre CHF 422'699.05 de revenus.

Ce résultat s'explique notamment par les efforts importants fournis par l'Agglo Valais central dans la réalisation des études relatives au Plan Directeur intercommunal, aux transports publics et à la mobilité douce.

Selon l'article 8 des statuts de l'association, il appartient à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes après

avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

La Fiduciaire des Alpes SA (Vétroz) a révisé les comptes 2021 adoptés par le comité de direction.

Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Les comptes 2021 seront soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués, le 1^{er} avril 2022, à Noble-Contrée.

05 _ remerciements

L'organe opérationnel de l'Agglo Valais central tient à adresser ses remerciements à tous les acteurs qui font vivre ce projet. En particulier aux membres du comité de direction et de l'assemblée des délégués, aux communes de l'association Agglo Valais central, à l'Antenne

Région Valais romand et au Canton du Valais, à travers ses Services de la mobilité (SDM), du développement territorial (SDT) et de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).

